

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
Commune de LAVAL-en-BELLEDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAVAL-EN-
BELLEDONNE**

Séance du : jeudi 14 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Effectif du Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

L'an deux mil vingt trois
et le jeudi 14 septembre 2023 à 20h11
le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni
dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Mme Mireille STISSI, Maire.

Date de la convocation : 08 septembre 2023

PRÉSENTS : Mme STISSI Mireille – M. GERBAUX Martin – Mme TRUC-VALLET Dominique – Mme DAMON Valérie – Mme JUGY Anne – M. POSTIC Nicolas – M. RAJAT Jérémy – M. REBUFFET Éric – M. ZANARDI Sylvain

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LAVAU Delphine (pouvoir à Mireille STISSI) – M. DESBIOLLE Éric (pouvoir à Martin GERBAUX) – Arnaud WATTELLIER (pouvoir à Nicolas POSTIC)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas POSTIC

DELIBERATION N° 2023- 33 : ENQUETE PUBLIQUE SUR L'EXTENSION DE L'USINE STMICROELECTRONICS DE CROLLES : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal soutient la relocalisation en France ou en Europe de ce type d'industries, stratégiques pour notre souveraineté (même si certains usages gadgets des puces mériteraient d'être questionnés). Le choix du site de Crolles pour cette extension se comprend, compte tenu des infrastructures existantes, et d'une disponibilité de la ressource en eau à proximité plutôt supérieure à d'autres territoires.

Pour Laval-en-Belledonne et plus généralement le Grésivaudan, le conseil est très inquiet des conséquences induites par les nouveaux emplois créés sur le site (un millier d'emplois directs et plusieurs milliers d'emplois indirects...), en termes de pression foncière sur les communes alentour et sur les enjeux de déplacement dans la vallée, déjà bien saturée.

Toujours sur la question du cadre de vie, vu depuis les coteaux de Laval-en-Belledonne, l'intégration paysagère de l'actuelle usine est particulièrement mauvaise.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au projet d'extension, avec les réserves suivantes :

Avoir une meilleure utilisation du foncier sur le site (stationnement, limitation de l'artificialisation des sols), à minima déployer des couvertures de panneaux photovoltaïques comme cela est fait sur le site de Grenoble (des sollicitations sont faites auprès de ST depuis des années sur ce sujet...).

Mieux intégrer passagèrement l'usine (toiture et façades végétalisées, couleurs moins voyantes)

Améliorer la réutilisation de l'eau pour stabiliser voire baisser la pression de prélèvement sur la nappe de la Romanche

Avoir davantage de transparence sur la question des quantités et de la qualité d'eau rejetée, sans toujours se retrancher derrière le secret industriel. Ces questions sont traitées de manière bien légère par le pétitionnaire dans le dossier d'enquête publique (cf mémoire en réponse à l'avis de la MRAE)

Que l'État et la Région AURA s'impliquent réellement et sincèrement sur la question du RER Grenoblois, alors que le projet de cadencement et de troisième voie en gare de Brignoud, annoncé depuis des années, n'en est toujours qu'à ses balbutiements.

Que l'État et la CCLG mettent en place un accompagnement financier des communes impactées (révision des attributions de compensation de la CCLG ?) pour faire face à la pression foncière et à la demande croissante de services associés.

Concernant la fourniture d'eau par la CCLG, si l'adaptation du tarif de vente d'eau en gros devrait permettre de financer les travaux d'adduction d'eau induits par l'opération, l'impact sur le reste du patrimoine eau et assainissement intercommunal ne semble pas pris en compte. Un renchérissement supplémentaire du prix de vente de l'eau à ST pourrait être appliqué pour compenser la forte mobilisation des moyens humains et matériels du service de l'eau de la CCLG et l'augmentation conjoncturelle du coût des prestations qui pénalisent les opérations d'entretien courant des réseaux intercommunaux.

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 4

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Transmis en Préfecture le : 15/09/2023

Mireille STISSI
Maire

